



**COMMUNE
DE
CHARLY
CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 13 OCTOBRE 2021
COMPTE-RENDU**

Etaients présents tous les conseillers municipaux, exceptés :

- Angélique Missonnier, procuration à Yann Botrel
- Serge Ollagnier, procuration à Mathieu Van Haesebroeck

Secrétaire de séance : Michel Fournier

I. INFORMATION DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE (CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT)

Décision N° 2021 DEC 003 du 09/09/2021 : tarif des redevances d'occupation du Domaine Public

Forfait	Coût jusqu'à 4 heures	L'heure supplémentaire
Coût 1 jour	1 €/mètre linéaire	1 €/mètre linéaire
Forfait mois pour 1 jour/semaine	3 €/mètre linéaire	3 €/mètre linéaire
Forfait 6 mois pour 1 jour/semaine	15 €/mètre linéaire	15 €/mètre linéaire
Forfait 1 an pour 1 jour/semaine	30 €/mètre linéaire	30 €/mètre linéaire

II. PRESENTATION DES DELIBERATIONS

A. ADMINISTRATION GENERALE

2021 – 44 - Municipalité – Modification du tableau des adjoints

Vu la délibération du 05/07/2020 créant huit postes d'adjoint au maire,

Vu le courrier de Madame Virginie Berthelet informant Monsieur le Maire de sa démission de son poste d'adjointe uniquement

Considérant que Madame Berthelet conserve son statut de conseillère municipale

Considérant la vacance du poste de 2^{ème} adjointe

Vu la réglementation en vigueur, et notamment les articles L 2122-2, L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15 du Code Général des Collectivités,

Le tableau des adjoints est modifié comme suit :

Premier adjoint	M.	DEGRANGE Marc
Deuxième adjoint	M.	ANDALORO Gaëtan
Troisième adjoint	M.	BOTREL Yann
Quatrième adjoint	Mme	RUÉ Marie-Laure

Cinquième adjoint	M.	PAGES Roland
Sixième adjoint	Mme	GAUDRY Marie-Laure
Septième adjoint	Mme	BERA Jocelyne
Huitième adjoint		vacant

Le Conseil Municipal prend acte de cette modification du tableau des adjoints.

2021 – 45 – Intercommunalité - Modification de l'article 1 des statuts du SIGERLY

Par délibérations en date des 25 mai 2021 et du 14 juin 2021, les communes de Pierre-Bénite et La Mulatière adhérentes au SIGERLY pour leur compétence « Dissimulation coordonnée des réseaux » ont manifesté leur souhait de transférer leur compétence « Eclairage Public », cf. annexes 1 et 2.

En termes de procédure, conformément à l'article 5 des statuts du SIGERLY, l'exécutif de tous les membres doit se prononcer sur cette demande de modification statutaire.

La proposition de modification statutaire concerne uniquement l'article 1 des statuts du syndicat. Elle aura pour objet de modifier la liste d'adhérents à la compétence éclairage public à compter du 1^{er} janvier 2022.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver la modification statutaire présentée
- Autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à ce sujet

VOTE

Pour : unanimité

B. FINANCES

2021 – 46 - Convention triennale de financement – MJC

L'Association de la Maison des Jeunes et de la Culture de Charly (MJC) est une Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'Association et déclarée en Préfecture le 12 juillet 1967.

Elle constitue un élément essentiel de l'équipement social et culturel de la Commune. Elle offre, aux jeunes comme aux adultes, la possibilité de prendre conscience de leurs aptitudes, de développer leur personnalité et de se préparer à devenir des citoyens actifs responsables.

Compte tenu de l'intérêt général et du projet social soutenu par la Commune de Charly pour ses habitants, qui peuvent trouver un écho fort dans l'objet de l'Association, la Commune et la MJC souhaitent unir leurs efforts.

Un travail a donc été mené pour définir les modalités de cette collaboration entre la Commune et la MJC.

Il a abouti à une convention, jointe en annexe 3, qui a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Commune et l'Association unissent leurs efforts pour développer, gérer et animer la Maison Pour Tous, en faveur de la population Charlyrote, et tout particulièrement des jeunes.

Elle est proposée pour une durée de 3 ans, avec une participation financière de la Commune prévue à hauteur de 23 000€ annuels, hors actions nouvelles.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver la convention entre la Commune et la MJC
- Autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à ce sujet

VOTE

Pour : 21

Abstentions : 6 (Mme Barbasso-Bruas, M. Van Haesebroeck, Mme Pichat, M. Ollagnier, Mme Bouveret, M. Guglielmo)

C. RESSOURCES HUMAINES

2021 – 47 – Tableau des effectifs - Ouvertures de postes

Considérant la réorganisation de différents services, et notamment :

- l'ouverture de la Maison pour Tous qui nécessite que l'entretien des locaux soit réorganisé,
- la création du Centre de Loisirs qui nécessite également de l'entretien supplémentaire,
- les besoins en remplacement et surcroits d'activité
- le service technique qu'il convient d'étoffer
- les différents besoins occasionnels en « job jeune », vacataires pour le théâtre Melchior, et vacataires pour la distribution des supports de communication de la Commune,

Il est nécessaire, pour assurer le bon fonctionnement des services de créer des postes supplémentaires, conformément au tableau ci-dessous :

Ouvertures de postes et mise à jour du tableau des effectifs

Postes pérennes ou permanents				
Affectation	Type de contrat	Ancienneté	Observation	Fonction
Pôle technique				
1 Poste Adjoint technique (cat C.)	Accroissement d'activité	Renouvellement de contrat	Temps non complet, (Annualisation 21,33 h hebdo)	Adjoint technique
1 poste Adjoint technique (cat C.)	Accroissement d'activité	Renouvellement de contrat	Temps non complet (Annualisation 30,59 h hebdo)	Adjoint technique
1 poste Adjoint technique (cat C.)	Accroissement d'activité	Création	Temps non complet 17h 30	Adjoint technique (Renfort cantine primaire)
1 poste Technicien (cat B.)	Emploi permanent	Création	Temps complet	Technicien principal de 1 ^{ère} classe
Service social				
1 poste catégorie B Intervenant familial territorial	Emploi permanent	Création	Temps complet	CCAS

Postes occasionnels				
Affectation	Type de contrat	Ancienneté	Observation	Fonction
Pôle culture				
7 postes agent d'accueil cat C.	Vacataires Théâtre	Création	Vacation de 4 heures	Melchior
Pôle technique				
8 postes jobs jeunes agent technique (pendant les vacances scolaires) cat C.	Agent entretien	Création	Temps complet	Entretien des bâtiments et espaces verts
Pôle administratif				
2 postes jobs jeunes agent administratif (pendant les vacances scolaires) cat C.	Agent administratif	Création	Temps complet	Archivage et classement
Communication				
4 postes vacataires cat C.	Vacataires	Création	Vacation à l'heure	Distribution de supports

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver les créations de poste nécessaires au bon fonctionnement des différents services de la Commune
- Autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à ce sujet

VOTE

Pour : 21

Abstentions : 6 (Mme Barbasso-Bruas, M. Van Haesebroeck, Mme Pichat, M. Ollagnier, Mme Bouveret, M. Guglielmo)

IV. INFORMATIONS DU MAIRE

- réouverture du pont de Vernaison, avec mise en place d'un feu coordonné avec l'arrivée des trains en gare de Vernaison pour éviter l'arrêt d'un trop grand nombre de véhicules sur le pont.
- projet cimetière métropolitain : rendez-vous avec le président de la Métropole prochainement.
- début de la saison culturelle
- 26/10 : ciné goûter
- 30/10 : soirée Halloween
- vacances d'Automne : ouverture du centre de loisirs, à ce jour 60 enfants inscrits.